

Aménagement et Exploitation d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Bon Nant

Avis de publicité

Les Contamines-Montjoie, le 25 janvier 2023

1. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de sa politique de développement durable sur son territoire, la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE, qui souhaite valoriser son domaine privé en exploitant le potentiel énergétique fourni par le torrent du Bon Nant Amont et du Torrent de Tré la tête, lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'attribution d'un bail emphytéotique administratif pour l'aménagement et l'exploitation d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Bon Nant.

Par ce contrat, la Commune entend confier à une personne privée l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une microcentrale hydroélectrique mobilisant l'Energie hydraulique du Bon Nant d'une puissance inférieure à 4 500 Kw ainsi que la vente d'énergie ainsi produite.

2. Type de Procedure

La présente procédure est une procédure *ad hoc* d'appel à manifestation d'intérêt, librement instituée par la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE.

3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU BAIL

3.1 Bailleur

MAIRIE DES CONTAMINES-MONTJOIE 4 route de Notre-Dame de la Gorge -74170 Les Contamines-Montjoie Représentée par François Barbier, Maire de la Commune Tél. : 04 50 47 00 20

MAIRIE LES CONTAMINES-MONTJOIE

4, roue de Notre Dame de la Gorge – 74170 Les Contamines-Montjoie Tel : 04.50.47.00.20 – Fax : 04.50.47.09.70

<u>accueil@mairie-lescontamines.com</u> – www.mairie-lescontamines.com

3.2 Nature du Bail

Le bail à conclure sera un bail emphytéotique administratif constitutif de droits réels régis par les articles

L. 1311-2 à L. 1311-4 du code général des collectivités territoriales, passé dans le cadre de la compétence énergie renouvelable de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE qui lui est attribuée

par les dispositions de l'article L. 2224-32 du code général des collectivités territoriales.

Le bail emphytéotique administratif sera établi par acte notarié sur la base du document « Clauses

principales du bail emphytéotique administratif à intervenir » du présent dossier de consultation.

3.1 Caractéristiques du bail

Le bien immobilier objet du bail emphytéotique administratif aura pour objet aux frais et risques du

maître d'ouvrage de l'opération :

L'installation d'une microcentrale hydroélectrique mobilisant l'Energie hydraulique du Bon Nant

d'une puissance hydraulique inférieure à 4 500 kW.

➤ L'exploitation et la maintenance de cette microcentrale hydroélectrique.

La vente d'énergie produite par la microcentrale.

3.4 Caractéristiques du lieu objet du bail

Le bien immobilier objet du bail emphytéotique administratif sera implanté sur des terrains appartenant

au domaine privé de la Commune.

La prise d'eau du bien immobilier objet du bail emphytéotique administratif, devra se faire en aval de la confluence du Bon Nant avec le Nant du Lancher sur la section de Bon Nant qui se situe entièrement

hors réserve naturelle. A ce titre, un plan indicatif de définition des limites de la réserve naturelle est annexé au règlement de consultation.

3.5 Durée du bail

La durée sera consentie pour une durée de 50 ans.

3.6 Redevance

La montant du loyer ainsi que ses conditions d'application sera proposé par les candidats.

La signature du bail avec l'entreprise retenue impliquera le versement définitif d'une somme à proposer

par les candidats.

Publicité faite sur le site internet de la mairie : <u>www.mairie-lescontamines.com</u> et affichage en mairie.

4.1 Contenu du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont les suivants :

- Le Règlement de Consultation
- Le descriptif du projet avec la cartographie des ouvrages envisagés, joint en Annexe 1 du présent Règlement de consultation
- Les clauses principales du bail emphytéotique administratif et ses annexes, étant précisé que le Bail sera établi par acte notarié

Le plan local d'urbanisme peut être consulté à cette adresse : https://www.mairie-lescontamines.com/le-plan-local-d-urbanisme

4.2 Conditions de remise du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être obtenu sur le site internet de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE : https://www.mairie-lescontamines.com/marches-publics

5. REPONSE DES CANDIDATS

Les candidats devront formuler une réponse comprenant une proposition de projet.

5.1 Langue

La réponse doit être entièrement rédigée en langue française

5.2 pièces de la candidature

Les pièces à fournir sont précisées à l'article 7 du Règlement de Consultation.

6. REMISE DES PLIS

La réception des plis se fera au plus tard le lundi 06 mars 2023 dans les conditions précisées aux articles 9 et 10 du règlement de consultation.

Publicité faite sur le site internet de la mairie : <u>www.mairie-lescontamines.com</u> et affichage en mairie.

7. CRITERES DE SELECTION

Les propositions seront sélectionnées selon les critères suivants :

1. Qualité du projet en terme technique et environnemental pondéré à 30% et noté sur 100.

2. Savoir-faire, compétence et expérience du candidat dans le domaine pondéré à 20% et

noté sur 100.

3. Evaluation du montant de la redevance au regard des garanties fournies pondéré à 40%

et noté sur 100.

4. **Méthodologie proposée par le candidat pour mener le projet** pondéré à **10%** et noté sur

100

Sur la base d'un classement des propositions reçues, réalisé à partir des critères ci-dessus, et après

audition et négociation éventuelle, la proposition la mieux classée sera retenue.

8. **NEGOCIATION**

La Commune des Contamines-Montjoie se réserve le droit de recourir à la négociation avec les 3 candidats dont les offres initiales auront été jugées les plus pertinentes à l'issue d'un premier classement opérée à partir des critères de sélection des offres prévues à l'article 8 du Règlement de

Consultation.

9. CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter M. Jean-Marc Bondaz à l'adresse mail

suivante : dgs@mairie-lescontamines.com

Le maire des CONTAMINES-MONTJOIE

François BARBIER

Publicité faite sur le site internet de la mairie : <u>www.mairie-lescontamines.com</u> et affichage en mairie.